

# Dénomination d'un nouveau parc dans Saint-Roch

Présentation au Conseil de quartier de Saint-Roch  
25 janvier 2024



# Le Comité de commémoration et de toponymie de la Ville de Québec

## Son rôle en toponymie

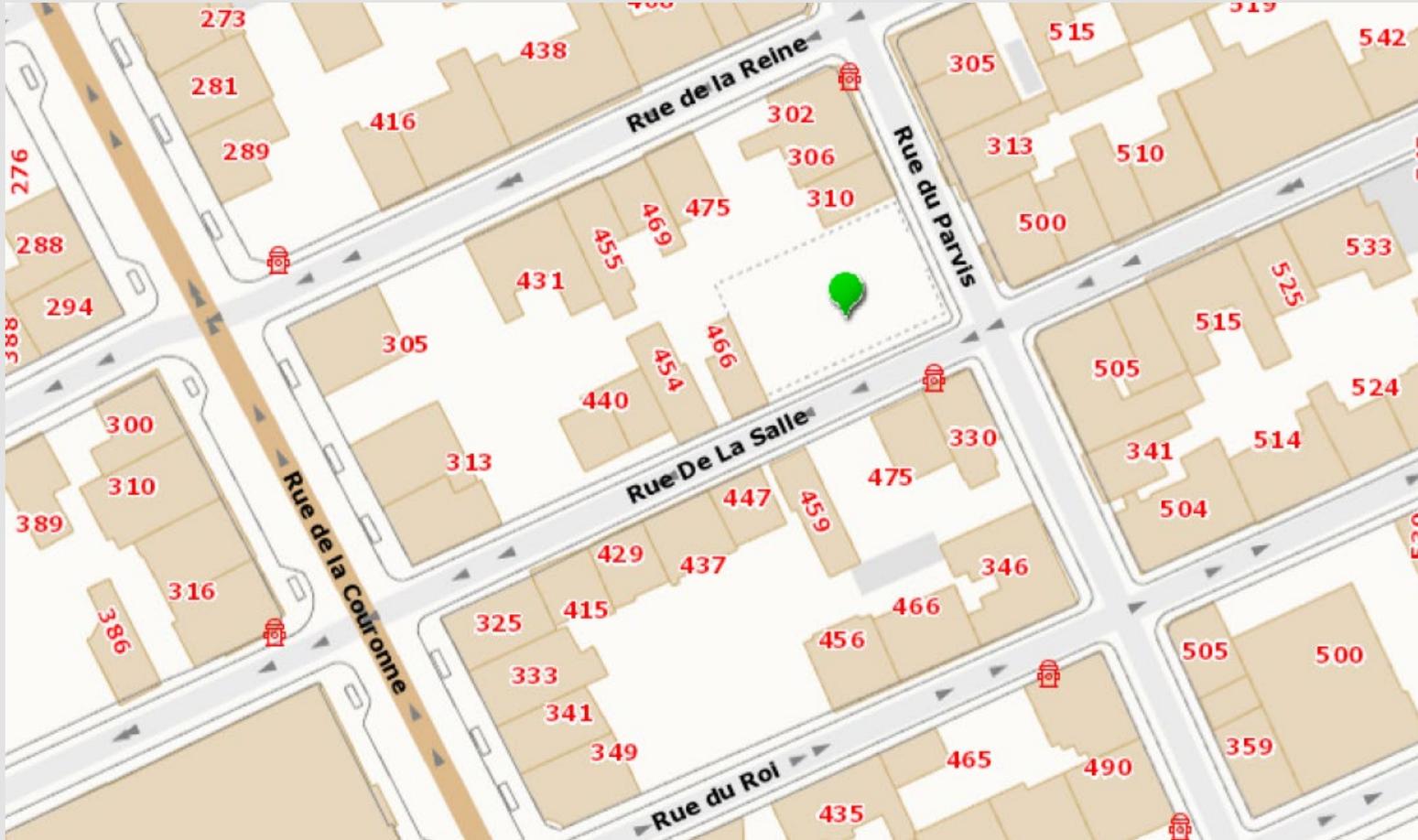
- Donner des **avis d'expert** pour l'appellation des édifices, rues, avenues, boulevards et autres lieux ou pour un changement proposé.
- **Émettre des opinions** sur toutes les questions de nature toponymique.
- **Soumettre ses recommandations** au Comité exécutif qui les achemine au conseil de la ville pour décision finale.
- Veiller à ce que la Ville de Québec respecte les **critères de sélection** et les **règles d'écriture** en vigueur.

# Participation des citoyens

Les citoyens de la ville de Québec participent au processus de désignation toponymique :

- Ils sont invités à **transmettre leurs propositions** de nouveaux toponymes par l'entremise d'un **formulaire** en ligne disponible sur le site Web de la Ville.
- **Quatre des sept sièges** du Comité de commémoration et de toponymie sont confiés à des **représentants des citoyens**, dont au moins un est occupé par un représentant d'une communauté culturelle.

# Un nouveau parc dans Saint-Roch



- Ancien stationnement acquis par la Ville de Québec en vue de sa conversion en parc de proximité.
- Projet découlant d'une démarche de mobilisation citoyenne.
- Un comité d'acteurs-clés a été créé avec des citoyens et des organismes du quartier pour accompagner la conception transitoire et permanente du projet.

# Chronologie du projet de dénomination toponymique

- **Mai 2023** : Le Comité de toponymie (désormais le Comité de commémoration et de toponymie de la Ville de Québec) est saisi du dossier.
- **Juin 2023** : Par respect à l'égard de la dimension éminemment citoyenne du projet, le Comité demande au Service de l'interaction citoyenne de solliciter des propositions de noms auprès du Conseil de quartier de Saint-Roch.

# Chronologie du projet de dénomination toponymique

- **15 juin 2023** : Lors de la présentation finale des plans d'aménagement du futur parc au Conseil de quartier, les citoyens sont invités à déposer leurs suggestions de noms sur place ou auprès du Service de l'interaction citoyenne au cours de l'été.
- **Septembre 2023** : Le Comité de toponymie étudie les suggestions citoyennes reçues et retient l'une d'entre elles, « parc Perce-Bitume ».
  - Inspiré du perce-neige, cette fleur en clochettes blanches qui fleurit en hiver à travers une mince couche de neige, le parc Perce-Bitume évoque la création d'un îlot de verdure au cœur d'un milieu fortement urbanisé.

# Chronologie du projet de dénomination toponymique

- **Novembre 2023** : Le choix du Comité est évoqué lors d'une séance du Conseil de quartier. Dans les jours et semaines qui suivent, des citoyens réagissent négativement à ce choix.
- **Décembre 2023**: Le Comité accepte d'appliquer une mesure d'exception et de recueillir de nouvelles suggestions.

# Démarche proposée

- Le Conseil de quartier et les citoyens qu'il souhaite mobiliser ont jusqu'au **15 février 2024** pour faire parvenir leurs nouvelles suggestions au Comité.
- Pour ce faire, tous sont invités à **remplir le formulaire en ligne** prévu à cet effet sur le site de la Ville de Québec, **en spécifiant que la suggestion concerne le nouveau parc** :
  - <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/patrimoine/proposer-commemoration/toponyme/formulaire.aspx>

# Démarche proposée

- Le Comité de commémoration et de toponymie analysera les propositions reçues et **transmettra trois propositions** aux élus de l'arrondissement pour **décision finale**.
- Par respect à l'égard de la démarche initiale et du proposeur, la suggestion « **parc Perce-Bitume** » **fera partie de ces trois propositions**.

# Les critères de pertinence

## Critères généraux (personnage, groupe, lieu ou événement)

- Le sujet de la dénomination toponymique doit avoir une **importance significative** pour les citoyens de Québec, à l'échelle de la ville, d'un arrondissement ou d'un quartier.
- Le sujet de la dénomination a nécessairement **valeur d'exemple, de modèle ou de référence** pour la communauté.
- Le sujet de la dénomination **ne doit pas** constituer une **promotion commerciale**.

# Les critères de pertinence

## Critères spécifiques aux personnages

- Pour être considéré, un personnage historique doit avoir contribué de manière significative au **rayonnement** ou au **développement** de Québec, de ses arrondissements ou de ses quartiers.
- Un personnage doit être **décédé depuis plus d'un an** avant que sa candidature ne puisse être étudiée par le Comité de toponymie. Les personnes vivantes sont ainsi exclues.

# Les critères de pertinence

## Critères spécifiques aux personnages

- La **notoriété** d'un personnage ne doit pas être liée à des drames personnels ou à des événements tragiques dont les répercussions ont essentiellement un **caractère familial ou personnel**.
- Pour éviter toute apparence de conflits d'intérêts, les **candidatures d'anciens fonctionnaires** de la Ville de Québec ou des anciennes villes fusionnées sont **exclues**, à moins que leur contribution n'ait été effectuée à l'extérieur de leurs fonctions.



La toponymie, une responsabilité fondamentale permettant d'assurer la sécurité des citoyens, de façonner le visage de notre ville et d'exercer notre devoir de mémoire.